



Rapport sur la qualité des actifs
financés et sur l'encours d'obligations foncières
au 31 décembre 2023

Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

Conformément à l'instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local, hors intérêts courus non échus,
- l'encours d'obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 31 décembre 2023, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé :

- d'expositions sur des personnes publiques pour EUR 58,4 milliards, sous forme de prêts pour EUR 54,2 milliards (dont EUR 1,1 milliard de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 4,2 milliards, et
- d'expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour EUR 2,8 milliards.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 31/12/2023	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Actif du <i>cover pool</i>
Expositions sur des personnes publiques			
-Prêts (Hors liquidités déposées à la banque de France)	53 512 002	319 787	53 192 215
-Liquidités déposées à la banque de France	1 053 132	-	1 053 132
-Titres	4 169 554	-	4 169 554
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	2 784 557	-	2 784 557
Provisions Collectives	- 13 923	-	- 13 923
TOTAL	61 505 322	319 787	61 185 535

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 décembre 2023 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive *covered bonds* et à la réglementation CRR / CRD.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 31/12/2023		Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions
PAYS		Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France									
Administration centrale									
- refinancements export		-		7 784 334	-	7 784 334	-	-	-
- autres		6 047		22	230 000	236 069	-	-	-
Banque centrale									
- Compte auprès de la Banque de France ⁽¹⁾		1 053 132		-	-	1 053 132	-	-	-
Administrations régionales et locales									
- Régions		2 489 499	60 009	5 995	-	2 555 503	-	-	-
- Départements		6 602 225	-	298 712	-	6 900 936	-	-	-
- Communes		13 964 064	12 240	533 192	-	14 509 495	93 793	65	(17)
- Territoires d'outre-mer		72 647	-	3 626	-	76 273	-	-	-
- Groupement de collectivités locales ⁽²⁾		13 542 918	37 919	31 312	-	13 672 149	6 310	1 124	(72)
Entités du secteur publics :									0
- Etablissements publics de santé		5 969 325	-	-	-	5 969 325	31 410	0	(1 097)
- Autres entités du secteur public		1 219 700	225 000	-	-	1 444 700	10 027	35	(71)
Sous-total		44 919 556	335 168	8 717 253	230 000	54 201 977	141 540	1 224	(1 257)
Autriche									
Administrations régionales et locales									
- Länder		153 110	-	-	-	153 110	-	-	-
Sous-total		153 110	-	-	-	153 110	-	-	-
Belgique									
Administrations régionales et locales									
- Régions		252	-	21 698	-	21 951	-	-	-
Sous-total		252	-	21 698	-	21 951	-	-	-
Canada									
Administrations régionales et locales									
- Communes avec échelon de notation 1		100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Sous-total		100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Espagne									
Administration centrale			180 000			180 000			
Administrations régionales et locales									
- Régions			50 000			50 000			
- Communes		57 962				57 962			
Sous-total		57 962	230 000	-	-	287 962	-	-	-
Etats-Unis									
Administrations régionales et locales									
- États fédérés avec échelon de notation 1			107 943			107 943			
Sous-total		-	107 943	-	-	107 943	-	-	-

En EUR milliers, au 31/12/2023	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés ⁽¹⁾	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
PAYS								
Italie								
Administration centrale	-	1 081 800	-	-	1 081 800	-	-	(13 200)
Administrations régionales et locales								
- Régions	-	1 195 584	-	-	1 195 584	-	-	-
- Provinces	-	364 327	-	-	364 327	-	-	-
- Communes	3 130	593 113	-	-	596 243	-	-	-
- Groupement de collectivités locales	-	6 620	-	-	6 620	-	-	-
Sous-total	3 130	3 241 444	-	-	3 244 574	-	-	(13 200)
Japon								
Administrations régionales et locales								
- Communes avec échelon de notation 2	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Administrations régionales et locales								
- Communes	4 036	-	-	-	4 036	-	-	-
Sous-total	4 036	-	-	-	4 036	-	-	-
Suède								
Administrations régionales et locales								
- Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Administrations régionales et locales								
- Cantons avec échelon de notation 1	65 253	-	30 175	-	95 428	-	-	-
- Communes avec échelon de notation 1	132 674	-	-	-	132 674	-	-	-
Sous-total	197 927	-	30 175	-	228 102	-	-	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	45 454 751	3 939 554	8 790 597	230 000	58 414 902	141 540	1 224	(14 457)
Provisions Collectives					(13 923)			
TOTAL GÉNÉRAL					58 400 978			

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composées de :

- Provisions pour créances douteuses : EUR 1 257 milliers
- Provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 13 200 milliers

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2023.

(3) Dont EUR 9 886 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2023

Maturité résiduelle finale		
Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations (1)	Encours total
0	1 477	1 128 508
1	2 312	567 639
2	3 881	600 845
3	2 341	1 287 005
4	2 396	1 673 304
5	2 699	1 800 287
6	2 456	2 967 427
7	2 679	2 584 255
8	1 597	2 168 841
9	1 599	2 449 585
10	1 611	3 411 226
11	1 915	4 882 815
12	1 746	6 092 150
13	1 690	4 107 995
14	1 208	3 123 802
15	1 147	2 604 952
16	1 025	2 548 720
17	821	2 831 805
18	855	2 957 697
19	607	1 932 744
20	431	992 004
21	234	428 572
22	212	622 818
23	280	919 108
24	228	1 598 660
25	182	400 823
26	114	408 407
27	58	350 810
28	73	402 820
29	68	198 105
30	53	204 891
31	32	133 586
32	27	41 934
33	17	26 336
34	9	25 956
35	13	34 657
36	4	16 537
37	1	8 922
38	1	6 318
40	33	86 225
41	15	20 774
	38 147	58 649 862
ÉCART DE CHANGE		- 234 960
Provisions collectives non ventilées		- 13 923
TOTAL GÉNÉRAL		58 400 978

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2023

	Remboursements anticipés survenus en 2023	Taux de RA fin de période
- Refinancements export	56 780	0,81%
- Secteur public local	104 829	0,19%
TOTAL expositions sur personnes publiques	161 609	0,27%

Le taux de RA calculé sur l'année 2023 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus durant l'exercice 2023 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2022, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,44% correspondant à EUR 257 millions de remboursements anticipés.

3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES
ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2023	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	692 487
	Autres pays	984 943
Autres titres bancaires		
	France	21 000
	Autres pays	249 000
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	410
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	-
	Autres pays	-
Autres titres bancaires		
	France	399 000
	Autres pays	427 500
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	10 217
3^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	-
TOTAL GÉNÉRAL		2 784 557

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1^{er} ou du 2^{ème} échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3^{ème} échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 31 décembre 2023, ces différentes conditions sont remplies.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2023

Maturité résiduelle finale		
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Total
0	7	468 957
1	7	314 000
2	4	80 600
3	7	318 000
4	7	405 800
5	15	702 000
6	2	67 000
7	8	228 000
9	2	200 200
Total	59	2 784 557

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 1 an.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2023, ni au cours de l'année 2022.

3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 31 décembre 2023 s'élève à EUR 94,4 millions.

4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

Code ISIN / Code Interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure
FR0000486581	Non	RCB 103	Non	RCB 168	Non	RCB 2013-17	Non	RCB 2014-44	Non	FR0013230703	Non	FR0014000N39	Non
AU000000XAHB0	Non	RCB 104	Non	RCB 169	Non	RCB 2013-18	Non	RCB 2014-45	Non	RCB 2017-10	Non	FR0014001GV5	Non
FR0010093336	Non	RCB 105	Non	RCB 170	Non	RCB 2013-19	Non	RCB 2014-46	Non	FR0013255866	Non	FR0013482189	Non
FR0010089839	Non	RCB 106	Non	RCB 172	Non	RCB 2013-20	Non	FR0012169910	Non	FR0013256872	Non	FR00140024W5	Non
FR0010114371	Non	RCB 107	Non	RCB 173	Non	RCB 2013-21	Non	RCB 2015-1	Non	RCB 2017-11	Non	FR00140035E4	Non
FR0010134577	Non	RCB 108	Non	RCB 174	Non	RCB 2013-22	Non	RCB 2015-2	Non	FR0013267259	Non	FR00140049M1	Non
FR0010160911	Non	RCB 109	Non	RCB 175	Non	RCB 2013-23	Non	RCB 2015-3	Non	FR0013267754	Non	FR00140006K7	Non
FR0010163394	Non	RCB 110	Non	RCB 176	Non	RCB 2013-24	Non	RCB 2015-4	Non	FR0013150257	Non	FR00140012D3	Non
FR0010212977	Non	FR0010766923	Non	RCB 177	Non	RCB 2013-25	Non	RCB 2015-5	Non	RCB 2017-12	Non	FR0014005MV4	Non
FR0010261529	Non	FR0010775486	Non	CH0111862063	Non	RCB 2013-26	Non	FR0012568228	Non	RCB 2017-13	Non	FR0014005N34	Non
FR0010279109	Non	RCB 116	Non	RCB 178	Non	RCB 2013-27	Non	RCB 2015-6	Non	FR0013284072	Non	FR0014005V20	Non
FR0010289322	Non	RCB 117	Non	RCB 179	Non	RCB 2014-1	Non	RCB 2015-7	Non	FR0013293578	Non	FR0014007PP9	Non
FR0010289397	Non	RCB 118	Non	RCB 181	Non	RCB 2014-10	Non	RCB 2015-8A	Non	RCB 2017-14	Non	FR0014007PY7	Non
FR0010306456	Non	RCB 119	Non	RCB 182	Non	RCB 2014-11	Non	RCB 2015-8B	Non	RCB 2017-15	Non	RCB 2022-1	Non
FR0010306498	Non	RCB 120	Non	RCB 183	Non	RCB 2014-12	Non	RCB 2015-9	Non	FR0013267374	Non	FR0014008C18	Non
FR0010306506	Non	RCB 121	Non	FR0010923920	Non	RCB 2014-2	Non	RCB 2015-10	Non	RCB 2018-1	Non	FR0014008E65	Non
FR0010306514	Non	RCB 122	Non	FR0010925073	Non	RCB 2014-3	Non	RCB 2015-11	Non	FR0013311495	Non	RCB 2022-2	Non
FR0010306522	Non	FR0010781591	Non	RCB 184	Non	RCB 2014-4	Non	FR0012686111	Non	FR0013319399	Non	FR0014009M1	Non
FR0010306548	Non	RCB 123	Non	FR0010963959	Non	RCB 2014-5	Non	FR0012686145	Non	FR0013310018	Non	FR0014009QA1	Non
FR0010318410	Non	RCB 124	Non	RCB 185	Non	RCB 2014-6	Non	FR0012722973	Non	RCB 2018-2	Non	FR001400AQ1	Non
FR0010322792	Non	RCB 125	Non	RCB 187	Non	RCB 2014-7	Non	RCB 2015-12	Non	FR0013330156	Non	FR001400AIT0	Non
RCB 1	Non	RCB 126	Non	RCB 188	Non	RCB 2014-8	Non	RCB 2015-13	Non	RCB 2018-3	Non	FR001400BAQ3	Non
RCB 10	Non	RCB 127	Non	RCB 189	Non	RCB 2014-9	Non	RCB 2015-14	Non	FR0013088432	Non	FR001400DA16	Oui
RCB 11	Non	RCB 128	Non	RCB 190	Non	FR0011686401	Non	RCB 2015-15	Non	RCB 2018-4	Non	FR001400DXR9	Oui
RCB 12	Non	RCB 129	Non	RCB 191	Non	RCB 2014-13	Non	FR0012939882	Non	RCB 2018-5	Non	FR001400E159	Oui
RCB 13	Non	RCB 131	Non	RCB 192	Non	RCB 2014-14	Non	FR0012968451	Non	FR0013347085	Non	RCB 2022-3	Oui
RCB 14	Non	RCB 132	Non	RCB 193	Non	FR0011701044	Non	FR0013029220	Non	FR0013347143	Non	FR001400FGK4	Oui
RCB 15	Non	RCB 133	Non	RCB 194	Non	RCB 2014-15	Non	RCB 2015-16	Non	RCB 2018-6	Non	FR001400FFW1	Oui
RCB 16	Non	RCB 134	Non	RCB 195	Non	RCB 2014-16	Non	RCB 2015-17	Non	FR0013348919	Non	FR001400FKH2	Oui
RCB 4	Non	RCB 135	Non	RCB 196	Non	RCB 2014-17	Non	FR0013081049	Non	FR0013351848	Non	RCB 2023-1	Oui
RCB 5	Non	RCB 136	Non	RCB 197	Non	FR0011737956	Non	RCB 2015-18	Non	FR0013352499	Non	FR001400HM51	Oui
RCB 6	Non	RCB 137	Non	RCB 199	Non	RCB 2014-18	Non	RCB 2015-19	Non	FR0013330693	Non	FR001400HQE2	Oui
RCB 7	Non	RCB 138	Non	RCB 200	Non	RCB 2014-19	Non	RCB 2016-1	Non	FR0013385788	Non	FR001400HS62	Oui
RCB 20	Non	RCB 139	Non	RCB 202	Non	RCB 2014-20	Non	RCB 2016-2	Non	FR0013255858	Non	RCB 2023-2	Oui
RCB 21	Non	RCB 140	Non	RCB 203	Non	RCB 2014-25	Non	FR0013108248	Non	FR0013387362	Non	RCB 2023-3	Oui
RCB 22	Non	RCB 141	Non	RCB 204	Non	RCB 2014-21	Non	RCB 2016-3	Non	FR0013396355	Non	RCB 2023-4	Oui
RCB 24	Non	RCB 142	Non	RCB 205	Non	RCB 2014-22	Non	FR0013119070	Non	FR0013397205	Non	FR001400ID75	Oui
RCB 25	Non	RCB 143	Non	RCB 206	Non	RCB 2014-23	Non	RCB 2016-4	Non	FR0013397361	Non	FR001400IR7	Oui
RCB 26	Non	RCB 144	Non	RCB 208	Non	RCB 2014-24	Non	RCB 2016-5	Non	FR0013397676	Non	RCB 2023-5	Oui
RCB 27	Non	RCB 145	Non	FR0011546886	Non	RCB 2014-26	Non	RCB 2016-6	Non	FR0013397767	Non	FR001400GM85	Oui
RCB 28	Non	RCB 146	Non	FR0011547744	Non	RCB 2014-27	Non	FR0012467942	Non	RCB 2019-1	Non	FR001400IWN7	Oui
RCB 29	Non	RCB 147	Non	FR0011548791	Non	RCB 2014-28	Non	FR0013198223	Non	FR0013400538	Non	RCB 2023-6	Oui
RCB 30	Non	RCB 149	Non	FR0011548866	Non	RCB 2014-31	Non	RCB 2016-7	Non	RCB 2019-2	Non	FR001400KL72	Oui
RCB 35	Non	RCB 150	Non	FR0011549997	Non	RCB 2014-32	Non	RCB 2016-8	Non	FR0013396363	Non	FR001400LDK9	Oui
RCB 39	Non	RCB 151	Non	RCB 203-1	Non	FR0011580588	Non	FR0013202850	Non	FR0013403433	Non	FR001400M159	Oui
RCB 40	Non	RCB 152	Non	RCB 203-2	Non	RCB 2014-29	Non	FR0013203619	Non	FR0013403516	Non	RCB 2023-7	Oui
RCB 44	Non	RCB 153	Non	RCB 203-3	Non	RCB 2014-30	Non	FR0013204609	Non	FR0013405560	Non	FR001400KL72	Oui
RCB 45	Non	RCB 154	Non	RCB 203-4	Non	RCB 2014-33	Non	FR0013184181	Non	RCB 2019-4	Non		
RCB 50	Non	RCB 155	Non	RCB 203-5	Non	RCB 2014-34	Non	FR0013219631	Non	RCB 2019-3	Non		
FR0010443630	Non	RCB 156	Non	RCB 203-10	Non	RCB 2014-35	Non	RCB 2017-1	Non	RCB 2019-5	Non		
FR0010504761	Non	RCB 157	Non	RCB 203-11	Non	RCB 2014-36	Non	FR0013234952	Non	FR0013345485	Non		
RCB 51	Non	RCB 158	Non	RCB 203-12	Non	RCB 2014-37	Non	RCB 2017-2	Non	FR0013436623	Non		
FR0010526376	Non	RCB 159	Non	RCB 203-13	Non	RCB 2014-38	Non	RCB 2017-3	Non	FR0013456589	Non		
FR0010594374	Non	RCB 160	Non	RCB 203-7	Non	RCB 2014-40	Non	RCB 2017-4	Non	FR0013459757	Non		
RCB 69	Non	RCB 162	Non	RCB 203-8	Non	FR0011907963	Non	RCB 2017-5	Non	FR0013479052	Non		
RCB 76	Non	RCB 163	Non	RCB 203-9	Non	RCB 2014-39	Non	RCB 2017-6	Non	FR0013511615	Non		
RCB 80	Non	FR0010840108	Non	RCB 203-6	Non	RCB 2014-41	Non	FR0013221389	Non	RCB 2020-1	Non		
RCB 90	Non	RCB 165	Non	RCB 203-14	Non	RCB 2014-42	Non	RCB 2017-7	Non	FR0013310026	Non		
RCB 97	Non	RCB 166	Non	RCB 203-15	Non	FR0011916220	Non	RCB 2017-8	Non	FR0013535820	Non		
RCB 98	Non	RCB 167	Non	RCB 203-16	Non	RCB 2014-43	Non	RCB 2017-9	Non	FR0013519568	Non		

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB).

5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

5.1 LE RISQUE DE TAUX

- La gestion du risque de taux :

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe qui se décline en un dispositif de limites encadrant la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN). Afin de piloter cette sensibilité dans les limites imparties, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations

vanilles libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap ;

- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre €str (auparavant contre euribor).

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité à court terme. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par Sfil, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risque de taux sont suivis, analysés et gérés à partir des indicateurs suivants :

- La sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dite « de gestion » : cet indicateur est produit mensuellement et est calculé pour huit scénarios de choc de taux (les six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier », définis par l'EBA, et deux scénarios de stress « internes » révisés une fois par an après analyse de la situation économique et financière et déterminés sur la base des variations historiques des taux). Les fonds propres sont pris en compte dans le calcul de cet indicateur. La perte maximale observée parmi ces huit scénarios ne doit pas excéder la limite définie dans le cadre de l'appétit au risque de taux.

Sensibilités (en EUR mns)	31/12/2022	31/12/2023
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux de 200bp	1,3	-4,4
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux de 200 bp avec application d'un floor	-21,1	11,6
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux court terme	-9,2	-0,9
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux court terme avec application d'un floor	8,2	0,9
Scénario réglementaire "outlier" d'aplatissement de la courbe des taux avec application d'un floor	-11,0	1,8
Scénario réglementaire "outlier" de pentification de la courbe des taux avec application d'un floor	10,5	-1,1
Scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux	-16,6	-13,9
Scénario interne d'inversion de la courbe des taux	-31,4(*)	-5,3

(*) pro forma

Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

- les gaps d'index et d'Euribor floorés :

Gap d'index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexés sur euribor. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan
Gap d'euribor floorés	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexées sur eurobior flooré. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan.

Ces indicateurs sont calculés en vision statique.

Les gaps d'index sont utilisés pour suivre l'exposition au risque de base Euribor contre €str. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à 12 mois.

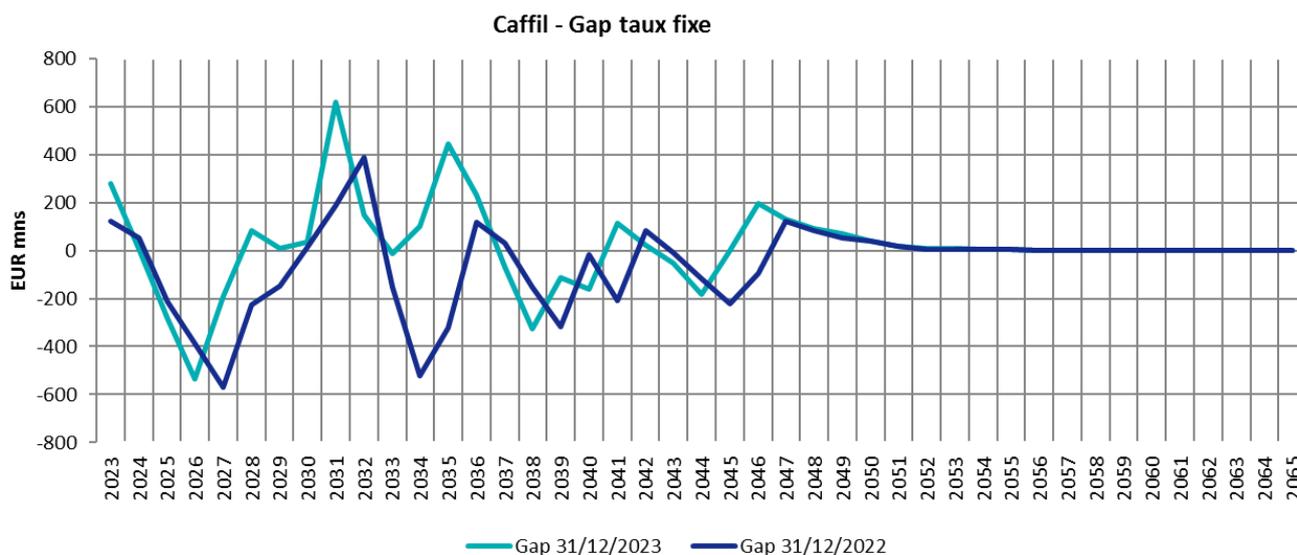
Les gaps d'Euribors floorés sont utilisés pour suivre l'exposition au risque optionnel. Pour la Caisse Française de Financement Local, l'essentiel de ce risque est imputable aux floors des prêts commerciaux indexés sur Euribor. Ce risque optionnel est couvert par swap. La position nette (après swaps) est encadrée par une limite sur le gap.

- Mesure de la position de taux :

La position de taux est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2023 est la suivante :



5.2 LE RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change de la Caisse Française de Financement Local consiste à ne prendre aucun risque de change : les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un cross-currency swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change du nominal et du taux porté par ces éléments de bilan. Les expositions à taux révisable en euro résultant de cette gestion sont intégrées dans la gestion du risque de taux.

Le risque de change est suivi au travers de la position de change nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes (y compris les intérêts courus non échus) et engagements hors bilan. La position nette de change par devise doit être nulle à l'exception de la position en USD, GBP et CHF, pour laquelle une faible position est tolérée pour des raisons opérationnelles.

Cependant, certains prêts de refinancement des grands crédits à l'exportation libellés en devises peuvent générer un risque de change temporaire très limité pendant leurs phases de tirage, en cas de décalage entre les dates de versement effectives et celles initialement prévues et couvertes. Ce risque résiduel est encadré par une limite de sensibilité à la base euro/devise, calculée sur toute la durée de vie des prêts

5.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

La Caisse Française de Financement Local, en tant que société de crédit foncier, ne peut détenir de portefeuille de négociation ou de participation et n'est donc pas exposée au risque de marché réglementaire.

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de la Caisse Française de Financement Local, même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires.

Il s'agit des titres de placement, dont les pertes de valeur en date d'arrêtés sont provisionnées conformément aux normes comptables françaises.

5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut par ordre de priorité :

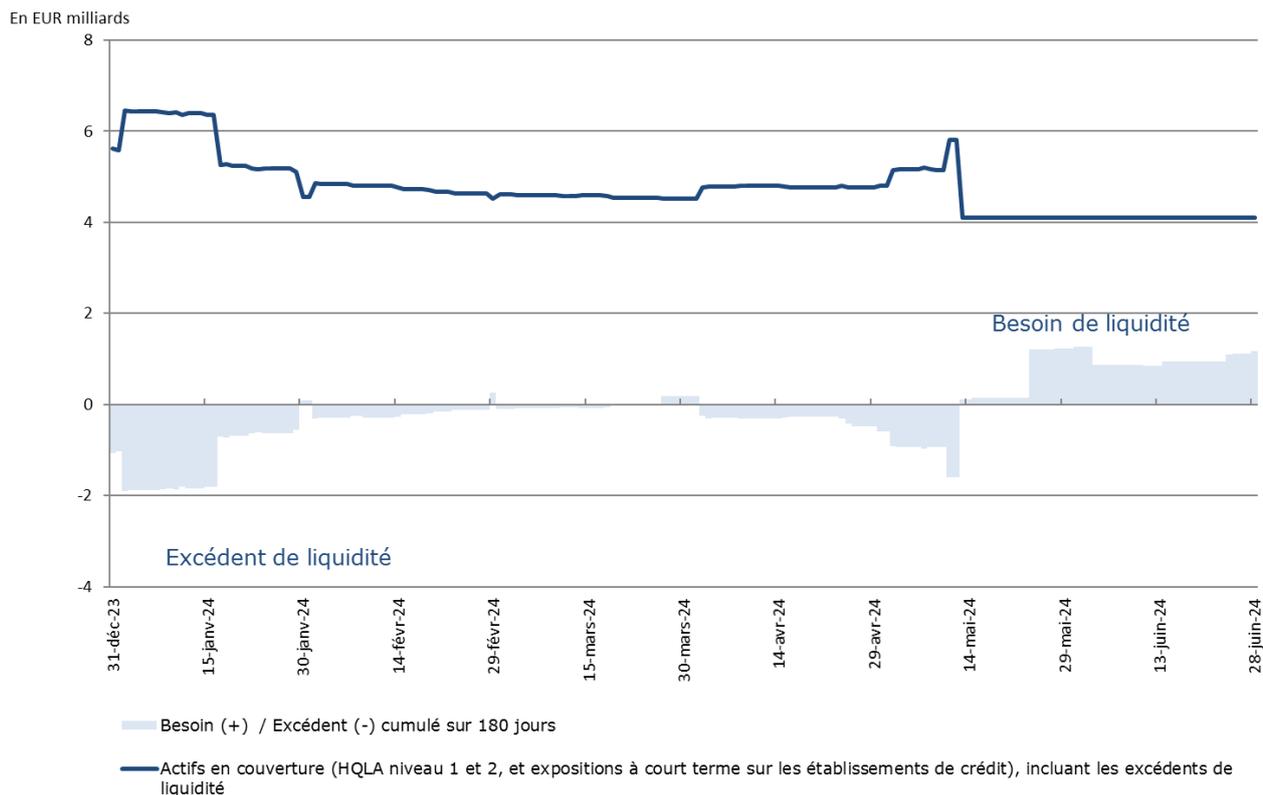
- Utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 31 décembre 2023, ils s'élèvent à EUR 1 069,8 millions (dépôts à la Banque de France, au Trésor et dans des banques commerciales);
- Réaliser une émission obligataire ;
- Recourir à des tirages supplémentaires auprès de sa maison-mère dans le cadre de la convention de financement ;
- Céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions sur établissements de crédit (hors comptes courants bancaires). Au 31 décembre 2023, celles-ci s'élèvent à EUR 2 774,3 millions, dont

- EUR 1 752,5 millions de titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B);
- Les titres émis par le secteur public, liquides et de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B). Au 31 décembre 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 423,9 millions;
- Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 31 décembre 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 34 884 millions, avant haircut.

Au 31 décembre 2023, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 41 152,3 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France, y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France. Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 31 décembre 2023, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie jusque mi-mai 2024 (avec un maximum de EUR 1,9 milliard début janvier 2024) et un besoin de trésorerie sur le reste de la période (avec un maximum de EUR 1,3 milliard fin mai 2024). Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) ou par des expositions à court terme sur des établissements de crédit (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements ou de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de capital des actifs et des passifs présents au bilan de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2023. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêt.

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des options d'achat (call) qui sont uniquement exerçables par la Caisse Française de Financement Local.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus à l'actif par la Caisse Française de Financement Local. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.
- Modélisation des passifs possédant une clause de rachat anticipé à la main de la Caisse Française de Financement Local : A noter qu'il n'existe pas au bilan de la Caisse Française de Financement Local de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur. Cependant il a été décidé d'utiliser l'hypothèse la plus conservatrice, c'est-à-dire l'exercice de toutes les options de remboursement anticipé sur la période.
- Les garanties en espèces reçues ou données aux contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux ou variation margin) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à

recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. Le montant de cash collatéral à verser ou recevoir sur les 180 prochains jours est déterminé à partir de cette valorisation.

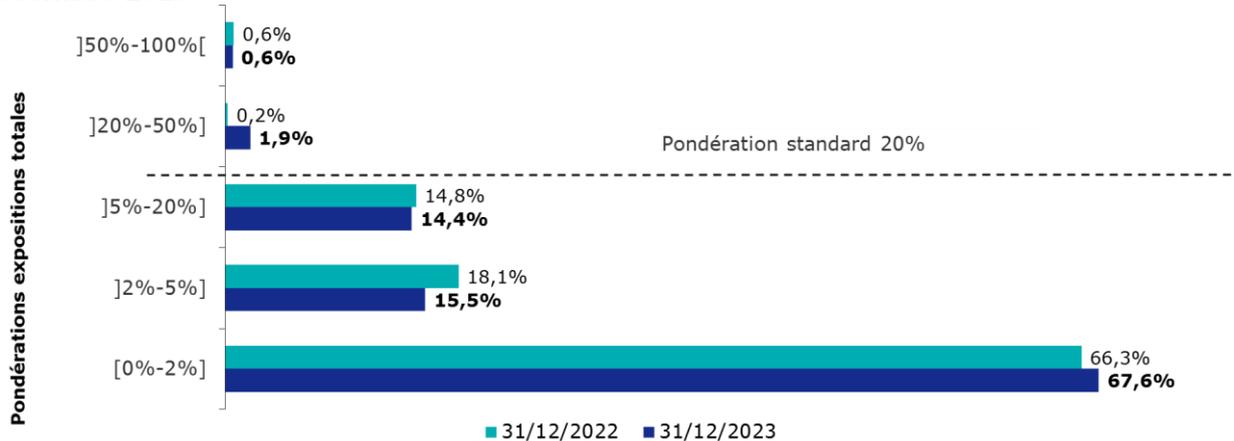
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.
- Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 31 décembre 2023 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque :

La qualité du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local peut être illustrée par les pondérations en risque attribuées à chacun de ses actifs dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. En effet, la Caisse Française de Financement Local a fait le choix, pour l'essentiel de ses encours, de la méthode avancée pour calculer les exigences de fonds propres réglementaires.

Pondérations en risque du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2023 :



Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local :

- 83 % du portefeuille a une pondération de risque inférieure ou égale à 5 % ;
- 3 % du portefeuille a une pondération supérieure à 20 %.

La pondération moyenne des actifs est de 4,8%, contre 20 % dans le modèle standard de Bâle pour les collectivités locales européennes.

- Risque sur les contreparties bancaires :

La Caisse Française de Financement Local détient deux types d'expositions bancaires :

- des expositions sur des établissements de crédit pour un montant de EUR 2,8 milliards ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de la Caisse Française de Financement Local sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à

certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Ces dernières années, la Caisse Française de Financement Local a amendé ces contrats pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation EMIR (signature d'annexes variation margin). Les dérivés de la Caisse Française de Financement Local ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par la Caisse Française de Financement Local bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, la Caisse Française de Financement Local ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Fin juin 2022, une nouvelle convention de dérivés a été conclue avec SFIL à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficient pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens. La créance de collatéral versé dans le cadre de cette convention est classée hors *cover pool*, comme les dérivés correspondants et leurs actifs couverts.

L'ensemble des expositions sur dérivés au 31 décembre 2023 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
<i>Cover pool</i> - contreparties externes	76,6	83%	(1,3)	0,1	(0,1)	-
<i>Cover pool</i> - SFIL	15,4	17%	(1,4)	-	-	-
Hors <i>cover pool</i> - SFIL	0,2	0%	(0,1)	-	-	0,1
TOTAL	92,2	100%	(2,8)	0,1	(0,1)	0,1

Au 31 décembre 2023, la Caisse Française de Financement Local est exposée (juste valeur positive des swaps) sur six contreparties bancaires qui versent toutes du cash collateral pour un montant total de EUR 0,1 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

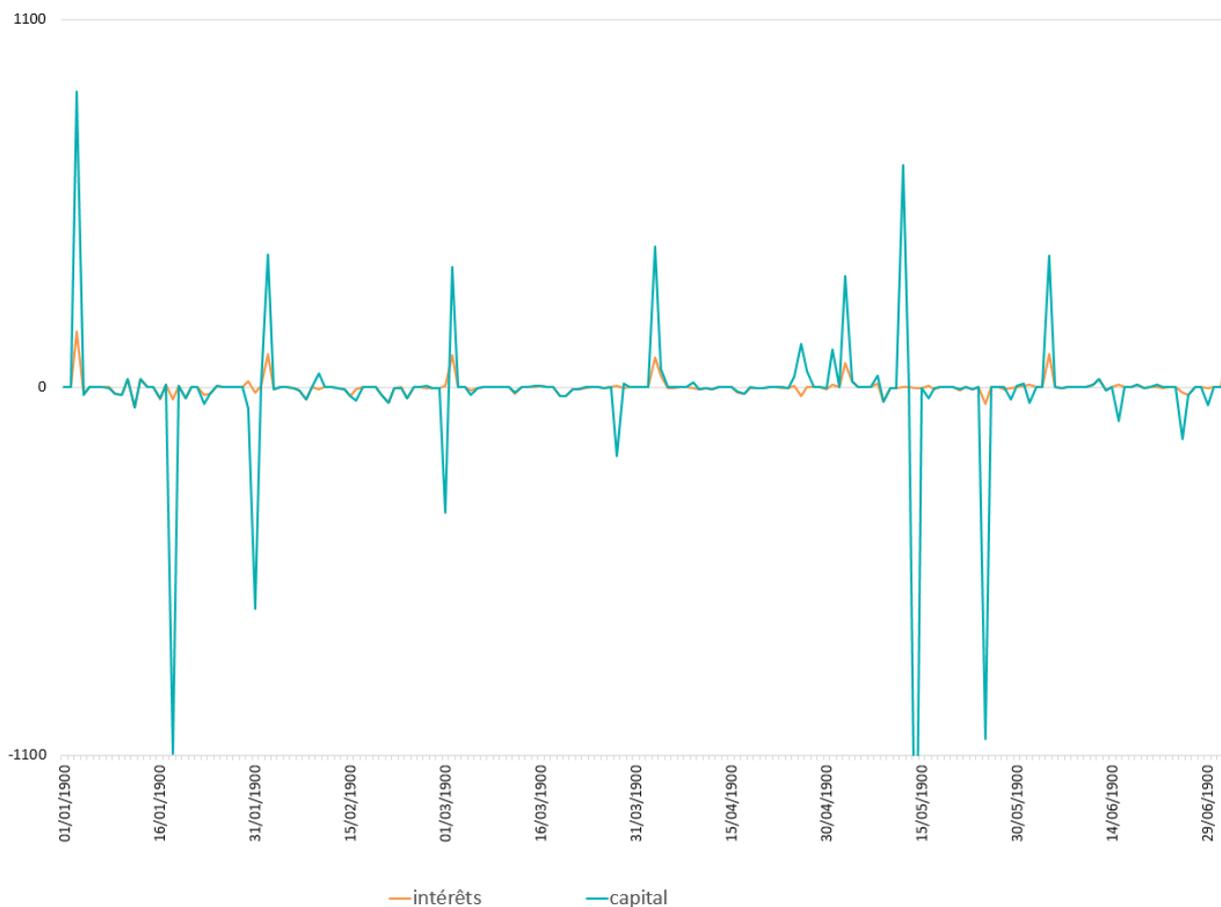
Les swaps conclus avec des contreparties externes représentent 83 % de l'encours de swaps et ceux conclus avec SFIL 17 %. Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 57,1 % des montants notionnels.

6. Couverture du besoin de liquidité

Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4.

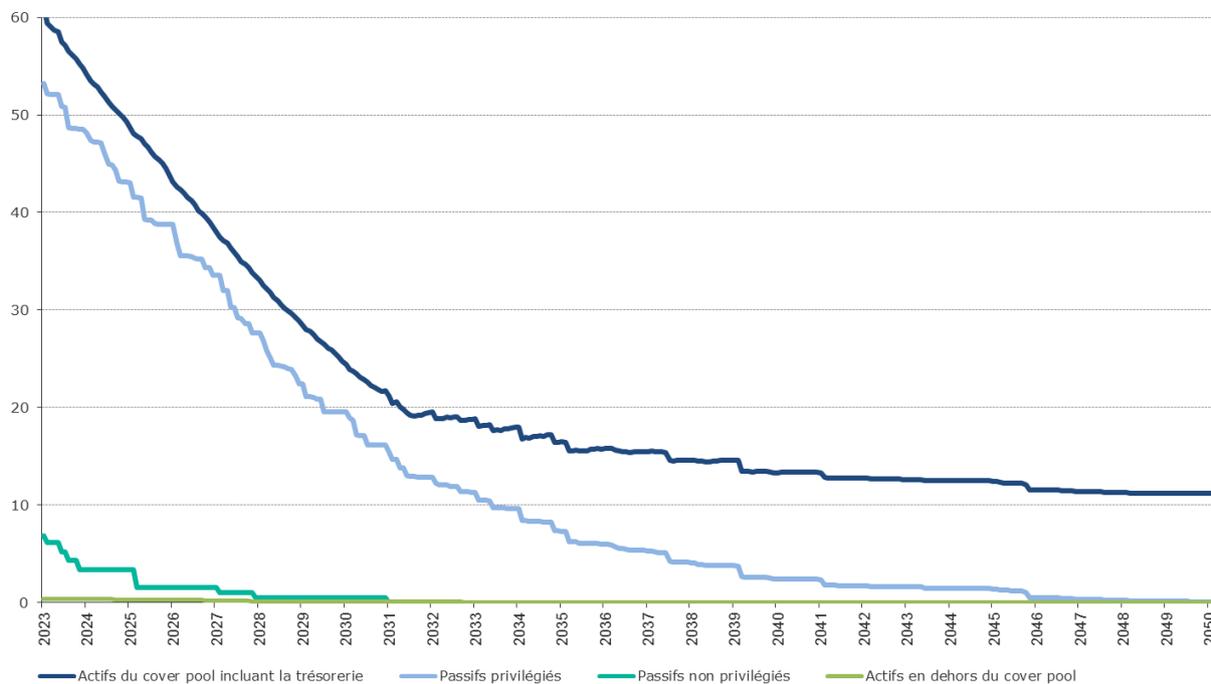
Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :

En EUR millions



7. Structure des échéances

En EUR milliards



La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 30 septembre 2023, s'élève à 114,6%